

BGer 4A_49/2021 vom 29. Januar 2021

Bundesgericht, 2021-01-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_49_2021

FR: TF 4A_49/2021 du 29 janvier 2021

IT: TF 4A_49/2021 del 29 gennaio 2021

Erwägungen

E. 1

B. _____,

E. 2

C. _____,

E. 3

D. _____,

les trois représentés par Me Imed Abdelli,

intimés.

Objet

contrat de bail; retrait du recours,

recours contre l'arrêt rendu le 7 décembre 2020 par la Chambre des baux et loyers de la Cour de justice du canton de Genève (C/13160/2019 ACJC/1730/2020).

La Présidente,

Vu le recours en matière civile formé le 25 janvier 2021 par A. _____ SA (ci-après: la recourante) contre l'arrêt rendu le 7 décembre 2020 par la Chambre des baux et loyers de la Cour de justice du canton de Genève dans la cause divisant la recourante d'avec

B. _____, C. _____ et D. _____, intimés au recours;

Vu la lettre du 28 janvier 2021 par laquelle le conseil de la recourante déclare au Tribunal fédéral que sa mandante retire le recours;

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de rayer la cause 4A_49/2021 du rôle;

Vu l' art. 66 al. 2 et 3 LTF concernant les frais;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dépens aux intimés, ceux-ci n'ayant pas été invités à déposer de réponse;

Vu l' art. 32 al. 2 LTF ,

Ordonne :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.